

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Personnel municipal – recrutement par contrat du ou de la Responsable événementiel / marketing / communication de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV).

Monsieur BERTHIER expose :

Dans la continuité de la délibération du 22 mars 2021, le Conseil Municipal a validé, lors de sa séance du 13 décembre 2021, des créations de postes pour la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV).

Parmi ces postes figurait notamment celui de Responsable événementiel / marketing / communication au Pôle Culturel de la CIGV, aujourd'hui à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Pôle Culturel devra organiser, tout au long de l'année, une programmation d'ateliers, événements... en lien avec les autres acteurs de la Cité et en cohérence avec les expositions présentées.

Il devra également développer des offres commerciales adaptées à différentes cibles clients, et aussi organiser et mettre en place une stratégie de mécénat et de sponsoring privé d'une partie de ses activités.

Sous le pilotage et avec la Directrice de ce pôle, en lien avec les services experts de la Ville de Dijon (Direction Valorisation du Patrimoine, du Tourisme, de la Culture, de la Communication, des Relations Internationales), les acteurs privés de la CIGV, les acteurs économiques et culturels locaux..., le ou la Responsable événementiel / marketing / communication sera chargé(e) de :

- Élaborer une programmation annuelle du pôle Culturel de la CIGV en lien avec les expositions permanente et temporaires, l'offre du CIAP et celle des autres « habitants » du site, en s'appuyant sur les acteurs du territoire (recherche, innovation, acteurs associatifs, culturels, restaurateurs...);

- Organiser et mettre en œuvre l'ensemble des actions de promotion et de communication qui permettent de promouvoir le Pôle Culturel et les offres de la CIGV à partir de la stratégie marketing formalisée pour capter et développer des flux clients variés (privés et professionnels);

- Élaborer les marchés et faire le choix des prestataires pertinents pour mener ces actions (tant techniquement que dans leur proposition financière);

- Coordonner les manifestations associées;

- Appuyer la Directrice dans l'élaboration d'une stratégie marketing ciblée visant à développer la (les) clientèle(s) du pôle culturel, dans sa mise en œuvre et dans l'élaboration de produits spécifiques en réponse à des commandes clients (exemple : organisation d'événements d'entreprises, de programmes pour des groupes..).

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux

- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir ce poste par le biais d'un contrat de 3 ans renouvelable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager, à compter du 1^{er} avril 2022, le ou la Responsable événementiel / marketing / communication de la CIGV par un contrat de 3 ans, renouvelable;

- 2 - décider que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport;

- 3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs;

- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 57

Contre : 0

Abstentions : 2